

**COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU MARDI 10 DECEMBRE 2013 À 20 H 30**

-

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni le mardi 10 décembre deux mille treize à 20 H 30, en séance ordinaire, au lieu habituel de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 13**

**MEMBRES PRESENTS (10) :** Mesdames, Ingrid BORGHART, Madeleine LAPERROUSE, Agnès LATTARD-PRUVOT - Messieurs Claude BERARD, Gérard BORDON, François COMBET, Philippe GIRARD, Didier MARTIN-FARDON, Michel VINIT, Denis QUEZEL-GUERRAZ.

**MEMBRES ABSENTS (03) :** Mesdames, Valérie MONTANIER, Marie-Ange SORRENTINO, Monsieur, Sébastien ANDRE.

**PROCURATIONS (01) :**

De Madame Marie-Ange SORRENTINO à Madame Madeleine LAPERROUSE.

**Secrétaire de séance :** Madame Madeleine LAPERROUSE.

Lecture et approbation du compte-rendu de la séance du mercredi 13 novembre 2013.  
Monsieur QUEZEL-GUERRAZ indique qu'il quittera la séance à 22h30.

**I. DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE.**

En fonctionnement, nous avons reçu une recette de 70.000 €, provenant d'E.D.F. que nous avons inscrite en produits exceptionnels (chapitre 77).

Fonctionnement – Recettes

- chapitre 77 article 7788 produits exceptionnels divers : + 70.000,00

Fonctionnement – Dépenses

- chapitre 011 article 60221 combustibles et carburants : + 31.000,00

- chapitre 011 article 61522 bâtiments : + 3.200,00

- chapitre 011 article 61551 matériel roulant : + 16.800,00 (pour la réparation du tracteur)

- chapitre 012 article 64168 autres emplois d'insertion : + 5.000,00 (pour l'emploi avenir non prévu au budget)

- chapitre 014 article 73925 FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales) : + 14.000,00 (il est passé de 13.800 € en 2012 à 28.000 € en 2013).

Investissement – Dépenses

- opération 060 (PLU) article 202 frais liés à la réalisation des documents d'urb. : - 400,00

- opération 053 (MATERIEL DIVERS) article 21578 autres inst., matériel et outillage techniques : + 400,00

**VOTE : 11 POUR**

**II. DECISION MODIFICATIVE BUDEGT EAU ET ASSAINISSEMENT.**

La subvention d'équipement de la Commune s'élève à 65.000 €, 84.000 € étaient budgétisés, ce qui dégage une recette de 19.000 € en investissement.

Au 31 décembre 2013, le résultat cumulé du budget de l'eau est à l'équilibre.

Il n'est pas nécessaire de prendre une délibération.

**III. DECISION MODIFICATIVE SUR INVESTISSEMENT BUDGET REGIE D'ELECTRICITE.**

175.000 € étaient prévus au chapitre 23 pour la fin des travaux de bouclage.

Des factures imprévues (armoire du poste du Glandon, complément de main d'œuvre) restent à régler, le montant s'élève donc à 175.436 €.

Nous prélevons 5.000 € sur l'excédent d'investissement de 105.905 €.

## VOTE 11 POUR

### IV. INDEMNITES DE CONSEIL ALLOUEES AU COMPTABLE PUBLIC (BUDGETS COMMUNE & REGIE).

Elles sont calculées sur la base du montant des dépenses sur les 3 derniers exercices

- Pour la Commune, il s'élève à 6,9 millions d'euros.

Le montant de l'indemnité est de 560 € + 45.73 € brut.

### **VOTE : 7 POUR, 2 CONTRE (C. BERARD, F. COMBET), 2 ABSTENTIONS (I. BORGHART, D. QUEZEL-GUERRAZ)**

- Pour la Régie électrique, il s'élève à 458.000 €

Le montant de l'indemnité est de 350.91 € brut.

### **VOTE : 7 POUR, 2 CONTRE (C. BERARD, F. COMBET), 2 ABSTENTIONS (I. BORGHART, D. QUEZEL-GUERRAZ)**

### V. INTERCOMMUNALITE : EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES.

Depuis notre entrée à la C.C.V.G. en 2008, notre Commune lui reverse la Taxe Professionnelle et lui a transféré certaines charges (le SIVOM et les 4 SIVU : Collège, Halte Garderie, EHPAD, Ecole de Musique, ainsi que le ramassage scolaire, le SDIS, le SIRTOMM, le SIVAV).

Pour équilibrer notre budget, nous recevons une attribution de compensation égale à la différence entre le montant de la taxe versée et le montant des charges transférées.

Depuis 2008, une attribution provisoire (qui devait être confirmée) de 350.000 € nous était allouée (ignorant la part salariale de l'ex T.P. qui s'élevait à 28.236 €).

En 2013, pour la mise en place de la nouvelle Communauté de Communes, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ou : C.L.E.C.T. a été créée pour pouvoir calculer les attributions futures des Communes.

Concernant les 3 Communes de la C.C.V.G, il sera tenu compte de la moyenne des investissements d'intérêts communautaires effectués durant les 3 années précédant l'intégration soit 2005, 2006, 2007.

		Saint Alban des Villards	Saint Colomban des Villards	Sainte Marie de Cuines
Charges de fonctionnement transférées	Recettes nettes	430 556	894 915	605 890
	Syndicats du canton	5 405	27 941	44 221
	SPM et SPM transports	2 289	10 426	35 824
	SIRTOMM	14 893	37 202	70 932
	SIVAV	1 700	20 827	0
	SDIS	6 637	19 582	14 157
	Associations	4 920	9 840	6 360
	Tourisme	14 178	192 181	38 336
	Ecole	26 263	52 525	0
	Voirie	24 563	74 350	0
	Agriculture	4 617	5 091	0
Bibliothèque	1 216	2 433	0	
Charges	Tourisme	127 454	247 108	0

d'investissement transférées	Ecole	17 106	34 212	0
	Voirie	5 023	15 071	15 996
	Agriculture	12 704	25 408	0
	Bibliothèque	1 259	3 145	0
<b>Attribution de compensation</b>		<b>160 329</b>	<b>117 573</b>	<b>380 064</b>

**VOTE : 11 POUR**

**VI. ELECTION DES DELEGUES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'au prochain renouvellement général des conseillers municipaux de mars 2014).**

Pour le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et jusqu'au prochain renouvellement des Conseillers Municipaux.

2 délégués sont à élire.

- 1<sup>er</sup> délégué : Claude BERARD est candidat (11 bulletins dépouillés).

Claude BERARD 9 voix, Gérard BORDON : 1 voix, 1 bulletin blanc.

- 2<sup>ème</sup> délégué : Philippe GIRARD est candidat (11 bulletins dépouillés).

Philippe GIRARD 10 voix, 1 bulletin blanc.

**Messieurs Philippe GIRARD et Claude BERARD sont élus.**

Denis QUEZEL-GUERRAZ quitte la séance à 22 H 30

**VII. ACHAT DE BOIS D'ENERGIE.**

Il reste 139 m3 au dépôt, Gilles GUILLERMAND propose d'acheter 33 m3 à St Alban des Villards et 80 m3 à St Colomban des Villards en complément de l'exploitation de 2014 (150 m3) sur la parcelle 34, prix d'achat 5.271,00 € (35 € /m3).

**VOTE : 10 POUR**

**VIII. GESTION DU PERSONNEL : DELIBERATION A PRENDRE.**

Un employé a fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> novembre 2013 après 6 ans de travail dans la collectivité.

Nous proposons une prime de 500 € (soit un demi salaire à 22 heures hebdomadaires).

**VOTE : 10 POUR**

**IX. VŒU DE SOUTIEN AUX SALARIES DE L'ENTREPRISE SPIREL.**

Le Comité Syndical du Syndicat du Pays de Maurienne, réuni en assemblée le 31 octobre 2013, a fait part de son inquiétude sur l'avenir de la société SPIREL installée à Saint- Rémy-de-Maurienne.

Les informations dont dispose à ce jour le Syndicat du Pays de Maurienne laissent penser que les récentes dispositions prises par SOMFY, visant à maintenir une commande à hauteur de 6200 moteurs/jour, ne permettront pas à l'entreprise d'envisager la poursuite de ses activités au-delà de juillet 2014 si un repreneur n'était pas retenu d'ici cette date.

Ce serait alors plus de 100 salariés qui se retrouveraient privés d'emploi, pour la plupart des femmes dont certaines confrontées à des situations familiales souvent très précaires.

Si le récent infléchissement de SOMFY, unique client de SPIREL, acceptant l'aménagement du contrat d'approvisionnement le liant conventionnellement à l'entreprise, constitue une mesure permettant d'éviter la mise en place dès maintenant d'un PSE ou de mesures de chômage partiel, cet aménagement n'offre pour autant aucune perspective de poursuite de l'activité au-delà du calendrier prévu dans le cadre de la procédure de redressement en cours.

Nous apportons donc tout notre soutien aux salariés de l'entreprise SPIREL et souhaitons la pérennité de l'entreprise de Saint-Rémy-de-Maurienne.

## **VOTE : 10 POUR**

### **X. QUESTIONS DIVERSES.**

- P.L.U. : une réunion sur le diagnostic paysager et environnemental a eu lieu le 6 décembre 2013.  
La prochaine réunion aura lieu le 17 janvier 2014. La Commune devra choisir un cabinet pour l'évaluation des risques.
  - Pot de départ en retraite d'un employé le 13 décembre 2013.
  - Jeudi 19 décembre 2013 : présentation par l'A.S.A.D.A.C. de la mise en place de la future communauté de communes, pour les élus des trois communes de la C.C.V.G. et de St Etienne de Cuines.
  - La soirée des vœux aura lieu le samedi 11 janvier 2014 à partir de 18h30.
  - Le réfugié que nous hébergions, quitte la commune fin décembre, il a trouvé un logement près de son lieu de travail à La Motte Servolex.
  - Une information sera distribuée à la population pour faire le bilan des travaux et une mise au point sur un tract distribué à la population en septembre. Celui-ci a par ailleurs été transmis en Sous-Préfecture ainsi qu'au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.
  - Lecture d'une déclaration de Monsieur Gérard BORDON, mis en cause dans ce tract. Il reçoit le soutien de Monsieur Claude BERARD qui cite son travail rigoureusement exemplaire.
  - Défense incendie : intervention de Monsieur François COMBET :  
Des devis ont été reçus pour la mise en place de deux réserves (au Mont : 60 m<sup>3</sup> et dans la Z.A.C : 280 m<sup>3</sup>).  
Entreprise CITERPAK :
    - 60 m<sup>3</sup> : 3.250 € ht.
    - 280 m<sup>3</sup> : 8.000 € ht.Entreprise CITAF :
    - 60 m<sup>3</sup> : 1.500 € ht.
    - 280 m<sup>3</sup> : 4.600 € ht (avec aide à la mise en place).
  - Intervention de Monsieur Claude BERARD :
    - problème d'éclairage à la salle polyvalente, une entreprise doit changer les lampes.
    - des bagarres sont signalées à la sortie de l'école, malgré la présence d'adultes ; des rondes de la gendarmerie sont prévues.
    - rythmes scolaires : il faut trouver une harmonisation entre les différentes communes du canton.
  - Madame Ingrid BORGHART demande quand les travaux du centre équestre seront achevés.  
La fin des travaux est prévue pour l'été 2014.
- Un incendie au siège de l'entreprise GIGUET a détruit la charpente.

La séance est levée à 23 heures 30.